

Salon
apb
admission postbac idf

2010

Préparez
votre
inscription

Procédure admission postbac

Le guide

Universités

IUT

Ecoles

Prépas

BTS

Rendez-vous au salon apb les 8 et 9 janvier

Partenaires du guide

 onisep

 iledeFrance

académies
Paris
Créteil
Versailles



GIBERT JEUNE

LEURS NEUS ET D'OCCASION
PARIÈRE



Bien choisir pour réussir

Sommaire

Directeur de la publication :

Pierre GREGORY, Vice-Chancelier

Responsables éditoriaux :

Marie-Claude GUSTO et Philippe DAUBIGNARD, Thierry MALINGE

Conception et édition :

Karine JACOV (Groupe AEF),
Claudine ROUX (Onisep)

Régie publicitaire :

Parcourmedia. www.parcourmedia.fr

Groupe AEF. 365 rue de Vaugirard,
75015 Paris. L'éditeur décline toute
responsabilité quant aux libellés
des annonces, erreurs, coquilles ou
omissions que pourrait comporter ce
guide. © Admission Postbac IDF.
ISSN : en cours.
Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2009

Ce guide de la procédure Admission
Postbac IDF est édité par le Rectorat
de Paris, avec le concours des
Rectorats de Créteil et de Versailles,
et de l'Onisep.

*Nous remercions tout particulièrement
les partenaires : la SMEREP, Gibert
Jeune, la Région Ile-de-France,
20 Minutes et la RATP, ainsi que les
annonceurs de ce guide.*

Éditorial..... p. 3

Le guide de la procédure de préinscription p. 5

Admission Postbac, le portail d'entrée
vers l'enseignement supérieur p. 6

Les 5 étapes de votre préinscription..... p. 8

1. Inscrivez-vous et enregistrez vos candidatures..... p. 10

2. Constituez et envoyez vos dossiers papier p. 12

3. Ordonnez vos vœux avec soin..... p. 13

4. Propositions d'admission, validez votre réponse p. 14

5. Inscrivez-vous dans votre futur établissement p. 16

Les modalités d'inscription dans les universités franciliennes..... p. 18

À vos agendas..... p. 17

Questions et réponses p. 20

Lexique..... p. 20

Ressources : JPO/Bourses..... p. 23

Bien choisir pour réussir p. 31

Repérer mon scénario..... p. 32

Envisager toutes mes possibilités p. 33

Exprimer mes attentes p. 34

Tester mes hypothèses d'études p. 35

M'informer pour préciser mes choix p. 36

Organiser mon salon Admission Postbac p. 37

Vérifier ma stratégie..... p. 41

Éditorial

Candidate, candidat au bac 2010,

Vous allez, en fin d'année, passer les épreuves du baccalauréat, diplôme qui vous ouvrira les portes de l'enseignement supérieur. Dès à présent, vous devez vous interroger sur votre avenir professionnel et vous orienter vers le cursus post-bac le plus adapté à votre objectif. Au cours de l'année, vous avez été et serez accompagné(e) dans ce cheminement par vos professeurs, les conseillers principaux d'éducation et les conseillers d'orientation psychologues.

Le Centre d'information et d'orientation (CIO) de votre académie, les nombreux salons étudiants, mais également les Journées « Portes ouvertes » des universités sont autant de lieux d'information pour vous aider à définir les filières qui vous conviennent le mieux parmi une large offre de formations dans l'enseignement supérieur de l'Île-de-France. Vous pourrez notamment profiter du salon Admission Postbac IDF – Forum Infosup, qui se tiendra à la Grande Halle de la Villette les 8 et 9 janvier 2010. Toutes les filières post-baccalauréat (STS, classes préparatoires, IUT, universités) sont désormais accessibles sur un portail national unique de préinscription dans l'enseignement supérieur : www.admission-postbac.fr. Ce portail facilitera l'accès de chacun d'entre vous au dispositif d'orientation active mis en place dans les universités. L'orientation active vise à éclairer votre choix sur le contenu des cursus universitaires et sur les conditions de votre réussite, tout en préservant votre liberté de choisir telle filière dans tel établissement.

Le présent guide a pour but de vous aider à utiliser pleinement ce portail. Des règles ont été posées en Île-de-France pour garantir l'accès prioritaire des bacheliers franciliens aux premières années de licence ouvertes dans les académies de Créteil, de Paris et de Versailles. Ce guide expose les règles d'affectation dans l'enseignement supérieur en Île-de-France, notamment en université, par le portail Admission Postbac. Il constitue un condensé d'informations vous invitant à réfléchir à votre orientation après l'obtention du baccalauréat. Tous ces outils doivent vous permettre d'être pleinement acteur de votre orientation professionnelle.

Pierre GRÉGORY
Vice-Chancelier des Universités de Paris

Le guide de la procédure de préinscription

Le dispositif national Admission Postbac a pour objectif de simplifier vos démarches et permet de se préinscrire dans la plupart des formations d'enseignement supérieur. Cette coordination des inscriptions, largement informatisée, permet d'optimiser l'affectation des places offertes. Pour être pleinement efficace, elle nécessite le respect de certaines règles. Suivez le guide de la procédure.

Admission Postbac, le portail d'entrée vers l'enseignement supérieur

Depuis l'an dernier, l'ensemble des régions françaises a rejoint le dispositif national de préinscription dans l'enseignement supérieur Admission Postbac.

C'est quoi ?

Admission Postbac est un dispositif national de **préinscription obligatoire** dans l'enseignement supérieur. Il concerne tous ceux qui souhaitent intégrer une première année d'études supérieures, élèves de terminale ou titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

www.admission-postbac.fr regroupe sur un site unique l'ensemble des formations, quels que soient leur implantation géographique, et le type de filières, sélectives (*classes préparatoires, STS, IUT, écoles d'ingénieurs*) ou non (*L1 : première année de Licence en université, première année commune aux études de Santé*).

Sur www.admission-postbac.fr, vous pouvez :

- **vous informer sur l'offre de formation** des établissements d'enseignement supérieur,
- **vous renseigner sur les établissements** (liens avec leur site),
- **vous préinscrire** dans ces établissements,
- **suivre votre dossier** de préinscription.

Comment ça marche ?

Après avoir ouvert votre dossier électronique, vous sélectionnez les formations et les établissements dans lesquels

vous souhaitez candidater. Vous les classez par ordre de préférence. Ce classement est déterminant : l'affectation qui vous est proposée correspond au vœu de rang le plus élevé qui peut être satisfait (*croisement de votre classement et du classement des candidats par les établissements d'accueil, lorsqu'il s'agit d'une filière sélective*).

À quoi ça sert ?

Admission Postbac permet de :

- **simplifier vos démarches** : la procédure est la même pour toutes les formations et le calendrier harmonisé.
- **rétablir l'égalité de traitement** entre les filières de formation et engager une réflexion d'orientation plus globale : vous faites un seul et même classement.
- **trouver plus rapidement une place à chacun**. L'an dernier, 97,6 % des primo-bacheliers connaissaient ainsi leur établissement d'accueil au 15 juillet. La procédure de préinscription informatisée optimise la gestion des places restées vacantes, pour que le plus possible d'élèves soient satisfaits.
- **mieux vous informer**, grâce à un catalogue complet et centralisé de l'offre de formation, mais aussi, par exemple, en proposant automatiquement des simulations de bourses à chaque élève de terminale formulant le vœu de poursuivre en CPGE (connexion entre Admission Postbac et le serveur du Crous).

Les formations gérées par Admission Postbac



- Les Licences 1 (première année d'université, L1) → y compris 1^{ère} année commune aux études de Santé
- Les CPGE, classes préparatoires aux grandes écoles
- Les DUT, diplômes universitaires de technologie, des IUT
- Les BTS, brevets de technicien supérieur
- Les BTSA, brevets de technicien supérieur agricole
- Le DCG, diplôme de comptabilité et de gestion
- Les formations d'ingénieurs en 5 ans (cf. la liste sur www.admission-postbac.fr, rubrique « Recherche de formations »)
- Les écoles nationales supérieures d'architecture
- Les MAN, classes de mise à niveau hôtellerie
- Les MANAA, classes de mise à niveau en arts appliqués
- Et aussi les IMN, les DTS...

Celles qui n'en font pas partie

- Les écoles de commerce postbac
 - Certaines écoles d'ingénieurs postbac
 - Les formations paramédicales et sociales
 - Les écoles d'art
 - L'université Paris Dauphine
 - Les IEP et Sciences Po Paris
 - Les capacités en Droit et les DAEU des universités.
- Pour connaître les modalités, vous devez vous adresser directement aux établissements concernés.*

S'informer pour mieux choisir

Pour choisir votre parcours et réussir votre orientation, vous devez vous informer sur les formations, leurs contenus, les aptitudes requises. Université, STS, IUT, classe prépa ou prépa intégrée, école spécialisée... les choix d'études sont multiples : renseignez-vous, construisez votre parcours en vous posant les bonnes questions.

Rendez-vous en page 31.

Les 5 étapes de

1^{ère} étape

Du 20 janvier
↓
20 mars 2010

P.10

Inscrivez-vous et enregistrez vos candidatures

- Vous vous inscrivez sur le portail www.admission-postbac.fr
- Vous enregistrez vos vœux pour les formations que vous visez.
- Vous validez vos vœux et vous imprimez vos fiches de vœux.

2^{ème} étape

→ Jusqu'au 2 avril

P.12

Constituez et envoyez vos dossiers papier

sauf pour les licences et les établissements qui ne demandent pas de dossier papier

- Vous constituez vos dossiers.
- Vous saisissez vos notes.

3^{ème} étape

→ Jusqu'au 4 juin

P.13

Ordonnez vos vœux avec soin

- Vous pouvez changer l'ordre de vos vœux.
- Vous validez cet ordre.

votre préinscription

4^{ème} étape

10 → 13 juin
24 → 27 juin
15 → 18 juillet

P.14

Propositions d'admission : validez votre réponse

- Vous consultez le site pour savoir si une proposition vous est faite.
- Vous répondez à cette proposition, quelle que soit votre réponse (*oui définitif, non mais, oui mais...*).
- Vous vous reconnectez tant que vous n'avez pas répondu par un « *oui définitif* ».

5^{ème} étape

P.16

Inscription administrative

- Lorsque vous avez répondu « *oui définitif* » à la proposition d'admission, un message vous précise les modalités particulières d'inscription (dates, modalités, etc.).
- Si vous n'avez eu aucune proposition d'admission, inscrivez-vous sur la procédure complémentaire.

Étape 1 Inscrivez-vous et enregistrez vos candidatures

20 janvier
↓
20 mars
2010

Ces deux mois vont passer très vite. Prenez le temps de vous informer, de modifier la liste de vos candidatures, mais pensez aussi à planifier la confirmation de vos vœux... avant le 20 mars.

1. Inscrivez-vous sur Admission Postbac

La première étape de la procédure est celle de la création de votre dossier sur www.admission-postbac.fr, lors de votre première connexion au site.

1 Vous devez vous identifier grâce à votre numéro Identifiant National Elève (INE). Ce numéro figure sur votre **relevé de notes des épreuves anticipées du bac**, passées en classe de première.

2 Grâce à cet INE et à votre date de naissance, vous avez accès à vos données personnelles (adresse, date de naissance, etc.). Corrigez-les au besoin et indiquez **votre adresse électronique**.

→ C'est un élément obligatoire : si vous n'avez pas d'adresse électronique, vous devez impérativement en créer une au lycée et penser à la consulter régulièrement.

3 Un numéro d'inscription ainsi qu'un code **confidentiel** vous sont alors attribués. Ce numéro d'inscription figurera sur chaque fiche de vœu.

→ Rangez soigneusement l'ensemble de ces informations : elles vous serviront à chaque fois que vous devrez vous connecter. Pensez également à vous munir de votre numéro d'inscription au baccalauréat.

! Attention !

À partir du 20 mars, vous ne pourrez plus ajouter de nouvelles formations à votre liste de vœux. Vous pourrez seulement en modifier l'ordre.

Conseil

N'attendez pas mars pour ouvrir votre dossier électronique : assurez-vous rapidement que vous avez tous les renseignements nécessaires, et que l'application Admission Postbac les reconnaît.

Check-list

Ce dont j'ai besoin

- mon numéro Identifiant National Elève (INE) :
- mon adresse mail :
- J'obtiens :
 - un numéro d'inscription APB :
 - un code d'accès confidentiel APB.

2. Enregistrez vos demandes de candidatures

1 demande = 1 formation dans 1 établissement donné

Vous avez le droit de formuler...

36 demandes en tout, maximum, dont 12 demandes maximum par type de formation, à savoir :

- 12 demandes maximum en université (L1 + 1^{ère} année commune aux études de Santé + DEUST + DU),
- 12 demandes maximum en CPGE et en CPES (6 maximum par voie de CPGE),
- 12 demandes maximum en DUT,
- 12 demandes maximum en BTS et DMA, DTS, IMN
- 12 demandes maximum en formations d'ingénieurs*, en écoles d'architecture,

• 12 demandes maximum pour les autres formations (DCG, MAN hôtellerie, MANAA, année 0 à l'université pour préparer l'entrée en L1, classes préparant aux concours sociaux et paramédicaux). En MANAA, vous ne pouvez faire plus de 3 demandes.

Le mode d'emploi : sur www.admission-postbac.fr (onglet « rechercher une formation »), vous sélectionnez une à une les formations auxquelles vous candidatez.
→ Ce n'est pas une étape irréversible : jusqu'au 20 mars, vous pouvez vous reconnecter pour ajouter de nouvelles candidatures, vérifier votre liste et la modifier.

** Les vœux sont comptabilisés par réseau d'écoles et non par établissement. Candidater aux 5 INSA, par exemple, compte pour un seul vœu.*

3. Validez vos demandes de candidatures : avant le 20 mars

Vous devez valider **toutes vos candidatures avant le 20 mars**.

Une fois validée, cette candidature devient définitive et ne peut plus être supprimée de votre liste : vous pouvez seulement modifier son rang ensuite.

Vous établissez un premier classement de vos candidatures, pour les valider ensuite une à une. Vous imprimez pour chacune la fiche correspondante.

Conseil

N'oubliez pas de valider. L'an dernier, certains candidats ont enregistré et classé leurs choix sans les valider. Rien n'avait été enregistré !

Check-list

Ce dont j'ai besoin

- mon numéro d'inscription APB :
- mon code d'accès confidentiel
- une imprimante pour mes fiches de vœux.

Consultez sur www.admission-postbacDF.fr un exemple de fiche de vœux.

Étape 2 Constituez et envoyez vos dossiers papier

↓
2 avril
2010

Vous devez faire parvenir un dossier papier quand cela vous est demandé. Ce dossier permet à l'établissement d'étudier votre candidature. Certains établissements ne demandent pas de dossier papier.

Pour chaque formation demandée, votre dossier papier comprend :

- **la fiche de vœu que vous avez imprimée** lors de la validation de vos vœux,
- **les pièces demandées** par l'établissement auquel vous candidatez (copie des bulletins de terminale et de première, relevé de notes des épreuves anticipées du bac, voire lettre de motivation, etc.).

→ *La liste des pièces et l'adresse à laquelle le dossier doit être envoyé sont précisées sur chaque fiche de candidature imprimée.*

Envoi des dossiers <small>aux établissements qui le demandent</small>	Formations sélectives <small>(BTS, IUT, CPGE, écoles...)</small>	Formations non sélectives <small>(L1, 1^{ère} année études de Santé)</small>
Qui ?	Le candidat	Pas d'envoi de dossier papier
Où ?	Aux établissements de chaque formation demandée (l'adresse figure sur chaque fiche de vœu)	
Quand ?	Jusqu'au 2 avril	

⚠ Attention !

Vérifiez, jusqu'au 10 mai, en consultant votre dossier électronique que tous vos dossiers sont bien parvenus dans les établissements demandés.

Pensez à consulter votre messagerie !

Si une pièce manque à votre dossier, vous en serez informé en consultant la rubrique « suivi des dossiers », et vous recevrez également un courrier électronique de l'établissement demandé.

Check-list

Ce dont j'ai besoin

- mes fiches de vœu imprimées
- des photocopies de mes bulletins (1^{ère} et terminale), et de mon relevé de notes des épreuves anticipées.

Étape 3 Ordonnez vos vœux avec soin

↓
4 juin
2010

C'est l'un des moments les plus importants de la procédure car vous devez classer vos vœux par ordre de préférence. Cet ordre a des conséquences sur les propositions qui vous seront faites ensuite.

Le classement de vos vœux est primordial : vos demandes sont examinées dans l'ordre, en partant du haut de votre liste. Dès que l'un de vos vœux peut être satisfait, cette proposition d'admission vous est faite et **cela annule définitivement TOUTES les candidatures de rang inférieur.**

→ *Si votre premier vœu est accepté, aucun autre ne sera examiné. Tous les vœux classés après lui seront automatiquement annulés.*

Pourquoi ? Cela permet d'éviter que plusieurs places soient bloquées par un même candidat, aux dépens des autres.

Comment ça marche ? En filières sélectives, chaque établissement reçoit la liste des élèves candidats. Il ne connaît pas le rang que les élèves lui ont affecté dans leurs classements. L'établissement classe les élèves et transmet cette liste à Admission Postbac. Le logiciel croise ensuite les classements des élèves et ceux des établissements, avec un objectif : satisfaire le vœu le mieux classé de chacun, en fonction des listes des établissements.

À noter : Les établissements ne sachant pas quel est leur rang dans votre liste, il n'y a pas de « tactique » à adopter : ce n'est pas parce que vous classez tel établissement après tel autre que vous serez moins bien classé sur sa liste.

Ordonnez vos vœux selon votre préférence et votre projet de poursuite d'études.

Exemple *Marine a composé ainsi sa liste de vœux :*

- **vœux 1 à 6 :** 6 vœux en CPGE ;
- **vœu 7 :** vœu à l'université ;
- **vœux 8 et 9 :** 2 vœux en STS.

Elle obtient une proposition pour son vœu 5. Cela veut dire que ses vœux à l'université et en BTS sont automatiquement annulés. Dans ce cas de figure, elle ira en CPGE.

→ **Ne classez pas vos vœux par type de formation mais bien suivant vos priorités.**

Check-list

Ce dont j'ai besoin

- Un vrai temps de réflexion
- Téléchargez sur www.admission-postbacDF.fr la fiche d'aide à la saisie sur Internet.

Étape 4 Propositions d'admission : validez votre réponse

↓
du 10 au 13 juin
du 24 au 27 juin
du 15 au 18 juillet

Les établissements ont examiné les dossiers, et classé les candidatures. Le croisement de ce classement et de celui des candidats permet de faire des propositions d'admission. 3 phases se succèdent : vous devez vous connecter et donner une réponse.

Comment ça marche ?

Les propositions d'admission concernent les candidatures pour TOUTES les formations participantes, y compris pour les L1 et la première année de Santé.

3 phases de proposition d'admission se succèdent :

Phase 1 → du 10 juin 14 heures au 13 juin 14 heures

Phase 2 → du 24 juin 14 heures au 27 juin 14 heures

Phase 3 → du 15 juillet 14 heures au 18 juillet 14 heures

Lors de chaque phase, vous devez obligatoirement vous connecter et répondre à la proposition qui peut vous être faite, sans quoi vous serez automatiquement considéré comme démissionnaire et éliminé de la procédure. *Suite aux résultats d'affectation de la première phase, une nouvelle proposition d'affectation peut vous être faite lors de la deuxième phase, puis de la troisième.*

Tant que vous n'avez pas validé d'avis définitif, vous devez vous connecter et consulter votre dossier à chaque phase d'admission.

Les 4 réponses possibles

OUI définitif : Vous acceptez définitivement cette proposition.
Aucune autre proposition ne vous sera faite.

OUI mais : Vous acceptez pour l'instant cette proposition mais maintenez votre candidature pour les vœux mieux classés de votre liste.
Si une formation mieux placée vous est proposée ensuite, vous n'aurez plus droit à cette proposition-ci.

NON mais : Vous refusez la proposition qui vous est faite mais maintenez votre candidature pour les vœux mieux placés dans votre liste.
Vous n'êtes pas sûr d'avoir d'autres propositions. Vous ne pouvez plus être admis dans cette formation-ci.

Démission générale : Vous renoncez à tous vos vœux.

Pour en savoir plus sur la procédure APB
et poser vos questions à des spécialistes,

Salon Admission Postbac IDF Bien choisir pour réussir

Grande Halle de la Villette
Entrée gratuite
Métro ligne 5 - Porte de Pantin

9h
18h

8 & 9
janvier

www.admission-postbacIDF.fr

Étape 5 Inscrivez-vous dans votre futur établissement

Une fois la proposition d'admission acceptée et le bac passé - et obtenu, vous devez vous inscrire définitivement dans l'établissement auquel vous avez été affecté.

L'inscription

Après avoir répondu « *oui définitif* » à la proposition d'admission qui vous est faite sur internet, vous devez effectuer votre inscription administrative.

Vous consultez le message vous précisant les modalités de cette inscription.

À défaut, contactez l'établissement qui vous accueillera l'an prochain pour connaître le détail des formalités d'inscription.

La procédure complémentaire sur places vacantes, du 25 juin au 30 septembre

Si vous n'avez eu aucune proposition d'admission sur vos vœux, vous pouvez encore être candidat sur des formations sélectives dans lesquelles il resterait des places et sur les formations non sélectives (L1, 1^{ère} année commune aux études de Santé).

Si vous avez oublié de vous porter candidat avant le 20 mars :

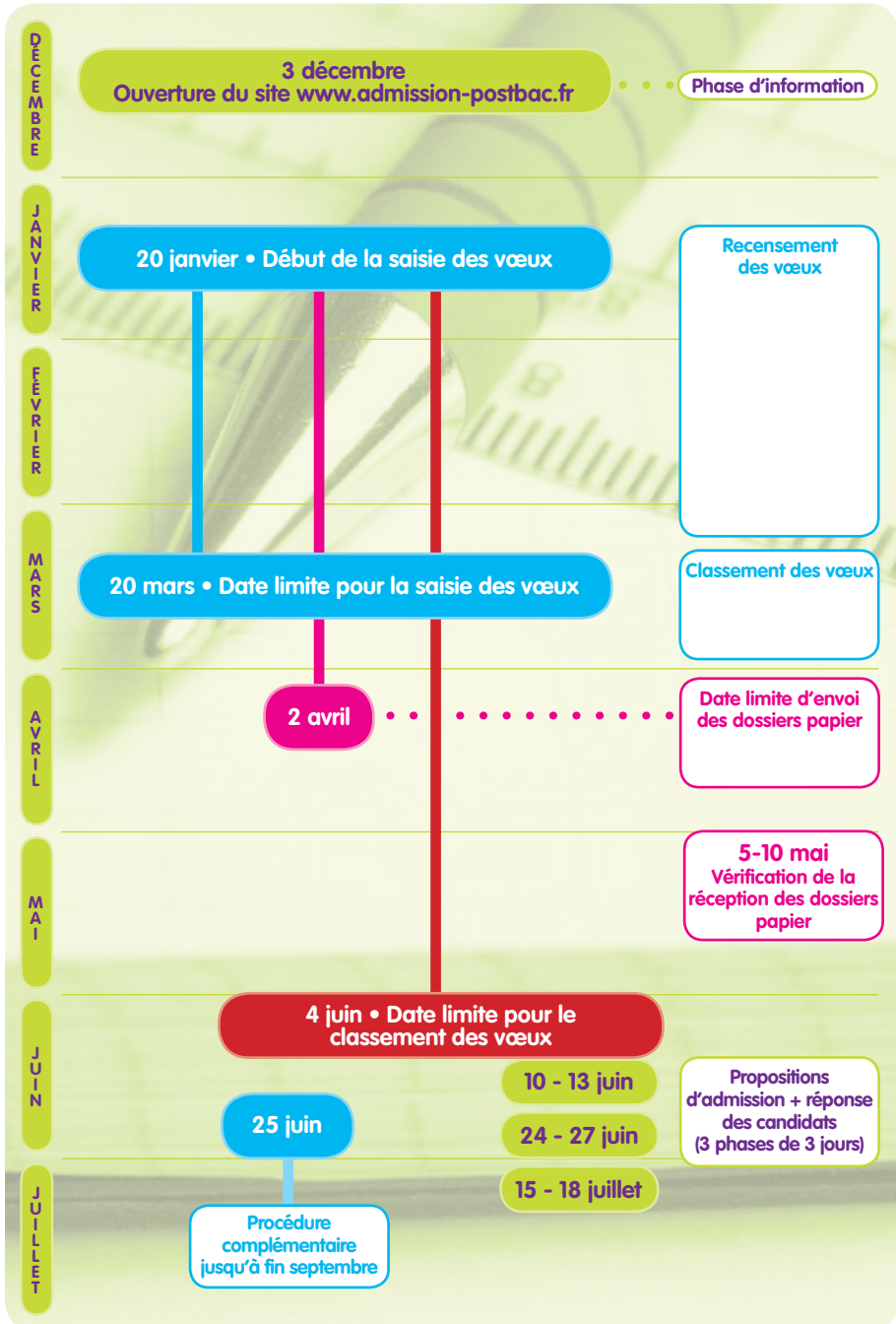
- Vous complétez votre dossier électronique sur www.admission-postbac.fr et formulez des vœux pour les formations qui offrent des places.
- Vous consultez votre dossier pour savoir si une place vous est proposée.
- Vous répondez à cette proposition **dans un délai de 8 jours (délai réduit à 24 heures en septembre)**.
- Vous vous inscrivez ensuite dans l'établissement d'accueil.

Check-list

Ce dont j'ai besoin

- ma collante du bac
- un certain nombre de documents : carte d'identité, photos, etc.

À vos agendas !



Les règles applicables aux 1^{ères} années de Licence

La très grande majorité des Licences sont délivrées dans les 3 académies de Créteil, Paris et Versailles et ne font pas l'objet de modalités d'accès particulières. Pour assurer une place à tous dans les meilleures conditions, des priorités d'affectation sont cependant appliquées en fonction de l'académie d'origine.

La règle = formuler au moins un choix de L1* dans une université de votre académie**

Ce choix est obligatoire, même si vous pouvez ensuite établir la hiérarchie des vœux à votre gré. À défaut, tous vos vœux de préinscription en université en Île-de-France seront bloqués.

* à capacités non contraintes

** celle dans laquelle vous passez votre bac, ou celle de votre domicile si vous êtes en internat.

Les L1 présentes dans les 3 académies

Vous êtes prioritaire pour l'accès dans une L1 de votre académie.

- Si vous préparez le bac dans l'académie de Créteil, vous êtes prioritaire pour l'accès dans une L1 d'une université de l'académie (Paris 8, Paris 12, Paris 13, Marne-la-Vallée) par rapport aux bacheliers des académies de Paris et de Versailles.
- Si vous préparez le bac dans l'académie de Paris, vous êtes prioritaire pour l'accès dans une L1 d'une université parisienne (Paris 1, Paris 2, Paris 3, Paris 4, Paris 5, Paris 6, Paris 7) par rapport aux bacheliers des académies de Créteil et de Versailles.
- Si vous préparez le bac dans l'académie de Versailles, vous êtes prioritaire pour l'accès dans une L1 d'une université de l'académie (Paris 10, Paris 11, Evry, Cergy, Versailles-Saint-Quentin) par rapport aux bacheliers des académies de Créteil et de Paris.

Si le nombre de candidats à une L1 d'un établissement particulier excède le nombre de places disponibles, les candidats sont affectés de manière aléatoire par l'application Admission Postbac.

Les disciplines ayant des difficultés de capacités d'accueil :

- AES,
- Arts du spectacle (Théâtre, Cinéma),
- Communication,
- Droit,
- Économie - gestion,
- Histoire de l'Art et Archéologie,
- LEA anglais-espagnol,
- Sciences de la vie,
- STAPS.

→ Si vous formulez un vœu en L1 dans l'une de ces disciplines, il est conseillé d'émettre également des vœux dans d'autres disciplines, au cas où votre candidature ne serait pas retenue. 4 vœux minimum en L1 sont fortement conseillés.

Les L1 qui ne sont pas ouvertes dans les 3 académies

Les disciplines : Arts plastiques, langues rares, entrées « portail » dans les disciplines scientifiques (qui conduisent à des licences différenciées, dont le choix sera proposé à l'étudiant après son admission à l'université sur Admission Postbac).

Les bacheliers des académies de Créteil, Paris et Versailles sont traités de façon égale. Ils ont la même priorité d'accès à ces filières. Attention, certaines de ces L1 ont des capacités d'accueil insuffisantes par rapport à la demande.

Les L1 à modalités d'accès particulières

Les disciplines : Consulter www.admission-postbac.fr (onglet Recherche de formation) et la brochure Onisep *Après le bac en Île-de-France*.

Les critères d'affectation sont propres à chaque formation, chaque établissement définissant les règles particulières d'admission (sur dossier, test, entretien...).

1ère année commune aux études de Santé (médecine, odontologie, pharmacie, sage-femme)

À la rentrée 2010, la réforme des études de santé se met en place : à l'issue d'une première année commune aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de sage-femme, quatre classements seront établis. Pour être admis à poursuivre ses études dans la filière choisie, il faudra figurer en rang utile sur le classement correspondant. PCEM1 et PCEP1 n'existent plus.

Tout vœu exprimé sur une UFR de Santé en Île-de-France est traité **comme un vœu générique (première année de Santé)**. Vous devez ensuite exprimer **obligatoirement 4 vœux** (parmi les 7 UFR médicales franciliennes). La répartition des candidats est effectuée au rectorat de Paris par le SADEP (service inter-académique d'affectation des étudiants en première année d'études médicales et odontologiques), en fonction des vœux des candidats et des capacités d'accueil.

Tous les candidats n'obtiennent pas leur premier choix mais sont assurés d'être affectés dans l'un de leurs 4 vœux.

Attention !

L'ordre de vos vœux universitaires est primordial : les candidats sont d'abord classés en fonction du rang attribué à la L1 demandée dans leurs vœux universitaires, avant d'être affectés de manière aléatoire par l'application Admission Postbac.

Questions/réponses

Un certain nombre de questions sont revenues fréquemment, l'an dernier. Les réponses apportées peuvent vous aider.

L'inscription

→ Je n'ai pas d'ordinateur. Comment m'inscrire ?

Vous pouvez utiliser un ordinateur au lycée. Votre dossier électronique (donc aussi vos vœux comme la proposition d'admission qui peut vous être faite) reste confidentiel puisque vous n'y accédez que grâce à votre numéro et à votre code confidentiel.

→ J'ai un problème de connexion.

- Si le message « session expirée » apparaît, reconnectez-vous et reprenez où vous vous êtes arrêté.
- Essayez à un autre moment ou sur un autre ordinateur (au lycée ou dans un CIO). Organisez-vous pour éviter les connexions de dernière minute, qui risquent de saturer le site.
- N'utilisez la messagerie que si le problème persiste.

→ Je n'ai pas reçu de mail indiquant mon code d'accès.

- Ce message vous est pourtant adressé automatiquement et systématiquement. Vérifiez les courriers indésirables (spams) de votre messagerie. Vérifiez également la validité des informations sur votre dossier électronique.

Les formations

→ Je ne trouve pas la formation de mon choix.

- Regardez bien les intitulés des diplômes sur le moteur de recherche.
- Certaines formations (cf. p. 7) ne font pas partie de l'application. Renseignez-vous directement auprès des établissements concernés.

Les vœux et leur hiérarchisation

→ Puis-je modifier mes vœux après les avoir validés ?

- Une fois validés, vos vœux sont définitifs... mais pas leur ordre ! Vous ne pouvez plus ajouter de nouveaux vœux à votre liste après le 20 mars mais vous avez toute latitude pour en modifier le classement jusqu'au 4 juin.

→ L'ordre des formations que j'ai choisi n'apparaît pas sur mon dossier électronique.

- Il faut cliquer sur le bon onglet : cette hiérarchie n'apparaît que dans la rubrique « ordre des vœux » (ailleurs, l'ordre reste standard).

→ Je constate que l'un des établissements visés n'a pas reçu mon dossier. Est-ce que cela veut dire que je n'ai aucune chance ?

- Non. Si le 10 mai votre dossier n'est toujours pas arrivé à l'établissement, mettez-vous directement en contact avec lui.

→ Je postule aussi à des formations (écoles de commerce, IEP) qui ne sont pas gérées par Admission Postbac : dois-je l'indiquer dans mes vœux ?

- Non. Vous ne faites apparaître dans votre liste de vœux que les formations sélectionnées dans Admission Postbac.

→ Je sais ce que je veux faire. Dois-je émettre plusieurs vœux ?

- Non, s'il s'agit d'une licence à capacité non limitée, dans une université de votre académie. En revanche, si la formation qui vous intéresse ne retient pas tous les candidats, ou si l'université est hors académie, il faut nécessairement émettre d'autres vœux, pour améliorer vos chances d'avoir une proposition le 10 juin.

→ Puis-je demander plusieurs vœux de prépas pour un même lycée ?

• Oui, il est fréquent d'avoir plusieurs vœux (MPSI, PCSI, etc.) pour un même lycée.

→ J'hésite entre une CPGE et une école d'ingénieurs post-bac. Puis-je attendre de savoir dans quelle prépa je suis pris pour choisir ?

• Non : vous pouvez candidater aux deux types de formation mais vous devez classer vos vœux avant le 4 juin, avant de connaître les résultats. Si vous obtenez un vœu de votre liste, tous ceux que vous aurez classés derrière disparaîtront.

Les admissions

→ Quand connaîtrai-je le résultat des commissions d'admission ?

• Vous devez attendre le 10 juin. À partir du 10 juin, 14h, vous pouvez consulter votre dossier électronique. Dans l'onglet vœux, vous pouvez voir les résultats pour chacun de vos vœux.

→ Si je me connecte tout de suite, dès le 10 juin à 14 heures, serai-je mieux placé ?

• Non. Les premiers connectés ne sont pas les premiers servis ! Vous avez 72 heures pour répondre à la proposition qui peut vous être faite.

→ Je n'ai pas reçu de proposition d'admission au premier tour : est-ce grave ?

• Cela ne veut pas dire que vous n'en aurez pas au deuxième ou au troisième tour. Connectez-vous systématiquement à chacune des phases. Si une proposition vous était faite et que vous n'y répondiez pas, vous seriez automatiquement considéré comme démissionnaire.

→ Les phases d'admission sont terminées et je n'ai rien eu.

• Vous étiez sur liste d'attente lors des trois phases. Aucune proposition ne vous a été faite. Vous pouvez vous inscrire sur Admission Postbac à la « procédure complémentaire » afin de vous porter candidat sur les places vacantes. Vous

formulez alors des vœux pour les formations qui offrent des places et consultez régulièrement votre dossier.

→ J'ai eu une proposition sur mon vœu 1 mais finalement je préférerais avoir mon vœu 2.

• Il est impossible de revenir en arrière : l'ordre des vœux peut être modifié jusqu'au 4 juin mais plus ensuite. Une proposition sur un vœu de rang 1 annule toutes les candidatures suivantes.

Où s'adresser ?

- **Pour une question sur la procédure :** onglet « nous contacter » sur www.admission-postbac.fr
- **Pour une question sur une formation :** auprès du conseiller d'orientation-psychologue du lycée, ou auprès de l'établissement qui dispense cette formation.

AES : Administration économique et sociale
BTS : Brevet de technicien supérieur
BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole
CIO : Centre d'information et d'orientation
COP : Conseiller d'orientation-psychologue
Collante : Relevé des notes du bac
CPES : Classe préparatoire aux études supérieures
CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles
DCG : Diplôme de comptabilité et de gestion
DMA : Diplôme des métiers d'art
DTS : Diplôme de technicien supérieur (3 ans)
DUT : Diplôme universitaire de technologie
IEP : Institut d'études politiques
IMN : Institut des métiers du notariat
INSA : Institut national des sciences appliquées
IUT : Institut universitaire de technologie
LI : 1^{re} année de Licence universitaire
LEA : Langues étrangères appliquées
MAN : Classe de mise à niveau
MANAA : Classe de mise à niveau en arts appliqués
SAIO : Service académique d'information et d'orientation
SCUIO : Service commun universitaire d'information et d'orientation
STS : Section de technicien supérieur

Ressources

Les journées portes ouvertes des établissements

Aller aux journées portes ouvertes (JPO) des établissements est une bonne occasion de s'informer, de se familiariser avec les établissements et de rencontrer enseignants et étudiants.

Pour connaître les dates des JPO :

- allez sur le site www.admission-postbacIDF.fr
- consultez les sites internet des établissements.

Retrouvez les dates des JPO des établissements sur www.admission-postbacIDF.fr

Le Dossier social étudiant (DSE)

Le Dossier social étudiant (ou DSE) est la procédure unique de demande de bourse et de logement en résidence universitaire.

• **Du 15 janvier au 30 avril**, la demande se fait sur le site internet du crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) de l'académie dans laquelle vous êtes inscrit cette année.

Dans les 15 jours suivant la connexion, vous recevrez un dossier à retourner complété. Courant juillet, vous recevrez

une notification. Ne contactez votre Crous qu'en cas de changement de situation (une baisse notable des ressources familiales).

Pour en savoir plus :

- Crous de Créteil, www.crouscreteil.fr
- Crous de Paris, www.crous-paris.fr
- Crous de Versailles, www.crous-versailles.fr

Retrouvez les établissements et les Crous...

Salon Admission Postbac IDF Bien choisir pour réussir

www.admission-postbacIDF.fr

9h
18h

Grande Halle de la Villette
Entrée gratuite
Métro ligne 5 - Porte de Pantin

8 & 9
janvier



Bien choisir pour réussir

**Engagez dès maintenant le compte à rebours
et préparez votre Admission Postbac.**

L'Onisep vous propose ce parcours en 6 étapes pour prendre en compte l'ensemble des éléments nécessaires à la construction de votre parcours de formation. Le salon officiel de la procédure Admission Postbac, organisé à la Grande Halle de la Villette les 8 et 9 janvier, est l'une des étapes de ce parcours : c'est l'occasion de mieux s'informer sur la procédure de préinscription dans l'enseignement supérieur, mais aussi le moment de rencontrer directement les COP et les personnels des établissements d'enseignement supérieur, pour affiner votre projet.

Bon parcours !

Repérer mon scénario

J – 3 mois, c'est le moment d'y voir plus clair et de préciser ses choix.
Je choisis mon scénario pour guider ma recherche :

Scénario 1 :

Je ne sais toujours pas quoi faire...

Objectif : trouver mes repères

Que faire ? Le parcours complet dans l'ordre

1 → 2 → 3 → 4 → 5 → 6

Scénario 2 :

J'ai une idée de type d'études

Objectif : définir mon champ d'action

Que faire ? Mon parcours en ligne de mire

1 → 2 → 4 → 3 → 5 → 6

Scénario 3 :

J'ai une idée de secteur ou
de métiers

Objectif : identifier les parcours possibles

Que faire ? Cap sur l'information

4 → 2 → 1 → 5 → 3 → 6

Scénario 4 :

Je sais précisément ce que je veux faire

Objectif : dépasser les évidences

Que faire ? Confronter mon idée à la réalité

2 → 1 → 3 → 4 → 5 → 6

Mon scénario

Mes étapes calendrier

Étape 1 Envisager toutes mes possibilités

Chaque série de bac offre ses ouvertures, repérez toutes celles qui vous sont offertes en testant ces différents domaines.

⚠ Attention ! À cette étape, ne prenez en compte que les possibilités offertes, laissez de côté pour le moment vos centres d'intérêt. Notez dans la case la raison pour laquelle ce secteur vous est ouvert ou non ainsi que les points positifs (+), gênants (−) ou bloquants (≠) liés à votre série de bac.

MON BAC :

DOMAINE	Études courtes	Études longues		
Agriculture/Environnement				
Arts/Culture				
Bâtiment/Travaux publics				
Commerce/Economie/gestion				
Droit/Immobilier				
Fonction publique				
Industrie				
Information/communication				
Lettres/Sciences humaines				
Santé/Social				
Sciences				
Sport				
Transport/Tourisme				

Info + Onisep

- Site www.onisep-lyceen.fr
- Site www.onisep.fr
- Les documents Onisep au CDI
- Dossier : Après le bac, choisir dès le lycée
- Collection Infosup (Après le bac L, S, ES, STG, STI)

Ce que j'ai découvert que je n'imaginai pas

Les domaines que je retiens pour moi

Étape 2 Exprimer mes attentes

Si le choix d'une filière d'études dépend de sa série de bac, la réussite dépend pour beaucoup de ce que l'on en attend. À vous donc de faire le point pour y voir plus clair.

Mes études : domaine, durée, générales ou professionnelles, autonomie (+ ou – grande), localisation, points forts, points faibles...

Ma vie d'étudiant : mes loisirs, mon temps personnel/mon temps de travail, mon autonomie (logement, finances), mes moyens...

Ce qui est important pour moi dans la vie : mes valeurs, mes centres d'intérêt...

Ce que j'attends de ma vie professionnelle : débouchés, type de travail, conditions, horaires, statut social, type de contrat, milieu professionnel, évolution possible...

Ce que ma famille attend de moi : type d'études, de travail, réussite sociale, poids du milieu familial...

Ce qui me surprend en relisant l'ensemble

Ce que je retiens

Étape 3 Tester mes hypothèses d'études

En fonction de vos attentes, testez vos hypothèses d'études et attribuez à chaque critère : 2 points si cela correspond tout à fait, 1 point si cela paraît possible, 0 si cela semble impossible.

	HYPOTHESE 1	HYPOTHESE 2	HYPOTHESE 3
Formation choisie			
Les caractéristiques des études <ul style="list-style-type: none"> • Mes chances d'être admis • Longueur des études • Éloignement • Finalité • Métiers visés • Débouchés 			
Vie étudiante <ul style="list-style-type: none"> • Transport • Coût des études • Logement • Budget • Possibilité d'avoir une activité salariée 			
Mon avis <ul style="list-style-type: none"> • Ma motivation • Avis de ma famille • Points forts • Points faibles 			
Mon total de points			

Ce n'est pas parce que l'on a moins de points que l'on doit renoncer à son projet. Ce total n'est pas destiné à choisir à votre place, mais à identifier les freins et les leviers pour chacune des hypothèses envisagées. Il vous permettra d'avoir une vision plus claire de vos choix et de prendre en compte et anticiper les difficultés que vous pourriez rencontrer.

Mes freins

Mes leviers

Étape 4 M'informer pour préciser mes choix

En terminale, l'information est le moteur de votre démarche. Les sources d'information sont multiples, dispersées, et leurs contenus d'ordre différent. Pour en tirer le meilleur parti et nourrir votre décision : petit récapitulatif à compléter...

Sources d'information	Ce qu'elles peuvent m'apporter	Calendrier	Fait
Permanentes : <ul style="list-style-type: none"> • Documentation au CDI • Sites internet : <ul style="list-style-type: none"> - www.admission-postbaclDF.fr - Onisep - fiches Licences - autres • guide Onisep 			
Salons <ul style="list-style-type: none"> • Salon Admission Postbac • Autres • • 			
Journées portes ouvertes des établissements <ul style="list-style-type: none"> • • • 			
Entretiens <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller d'orientation psychologue • Professeur principal • Autres enseignants • Autres 			
Rencontres <ul style="list-style-type: none"> • étudiants • professionnels 			
Autre <ul style="list-style-type: none"> • • 			

Ce qu'il me reste à faire

Étape 5 Organiser mon salon Admission Postbac

Un salon pour vous ! Venez y rencontrer tous les interlocuteurs concernés pour vous accompagner dans votre choix d'études...

Universités et IUT

- pôle
- pôle
- pôle
- pôle

Mes questions :



Les réponses à mes questions :

BTS et études courtes

Mes questions :



Les réponses à mes questions :

Écoles spécialisées

- Classes prépa
- Pluridisciplinaires
- Communication multimédia
- Commerce gestion
- Ingénieur, sciences et techniques

Mes questions :



Les réponses à mes questions :

Village des métiers

Mes questions :



Les réponses à mes questions :

Espace conseil APB

Mes questions :



Les réponses à mes questions :

Conférences et ateliers (cf. p. 45)

Ma sélection :

Ce que j'en attends :



Les réponses à mes questions :

Plateforme conseils personnalisés

Mes questions :



Les réponses à mes questions :

Ressources

- stand Onisep
- fiches Licences

Ce que je recherche :



Les réponses à mes questions :

Village de la vie étudiante

Mes questions :



Les réponses à mes questions :

Temps prévu sur le salon :

Mon itinéraire (voir plan, p.42)



Étape 6 Vérifier ma stratégie

Prêts pour l'inscription ?

1 Faire le point sur ce qui me manque encore

- ➔ Mon calendrier
- ➔ Information : où la trouver ?
- ➔ Mes dernières démarches

2 Ma procédure Admission Postbac

Dates à retenir :

Personnes à contacter :

3 Mes vœux et leur ordre

➔ Mon vœu n°1 :

Mes chances de l'obtenir :

Mes points forts :

Mes points faibles :

➔ Mes vœux n°2 et n°3 :

Mes chances de les obtenir :

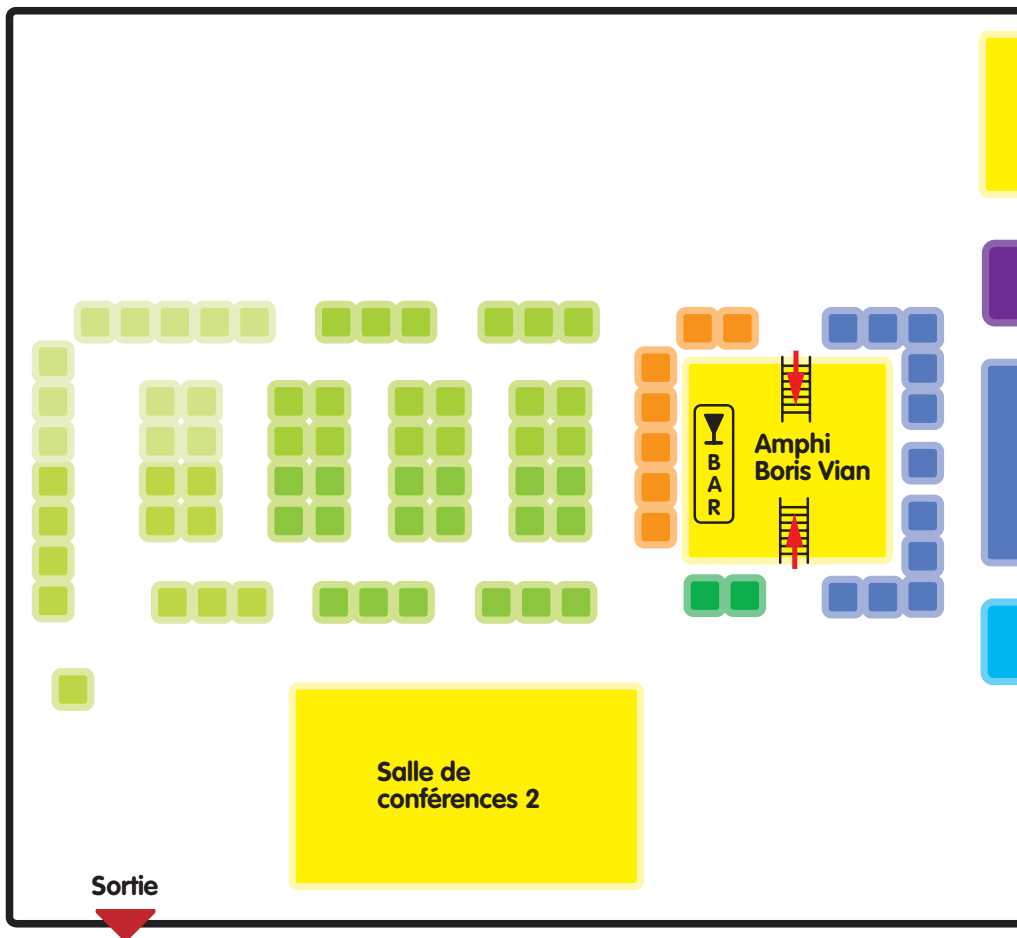
Mes points forts :

Mes points faibles :

➔ Et les autres vœux :

4 Les raisons de mon choix

Le plan du salon



Village des prépas et des écoles :

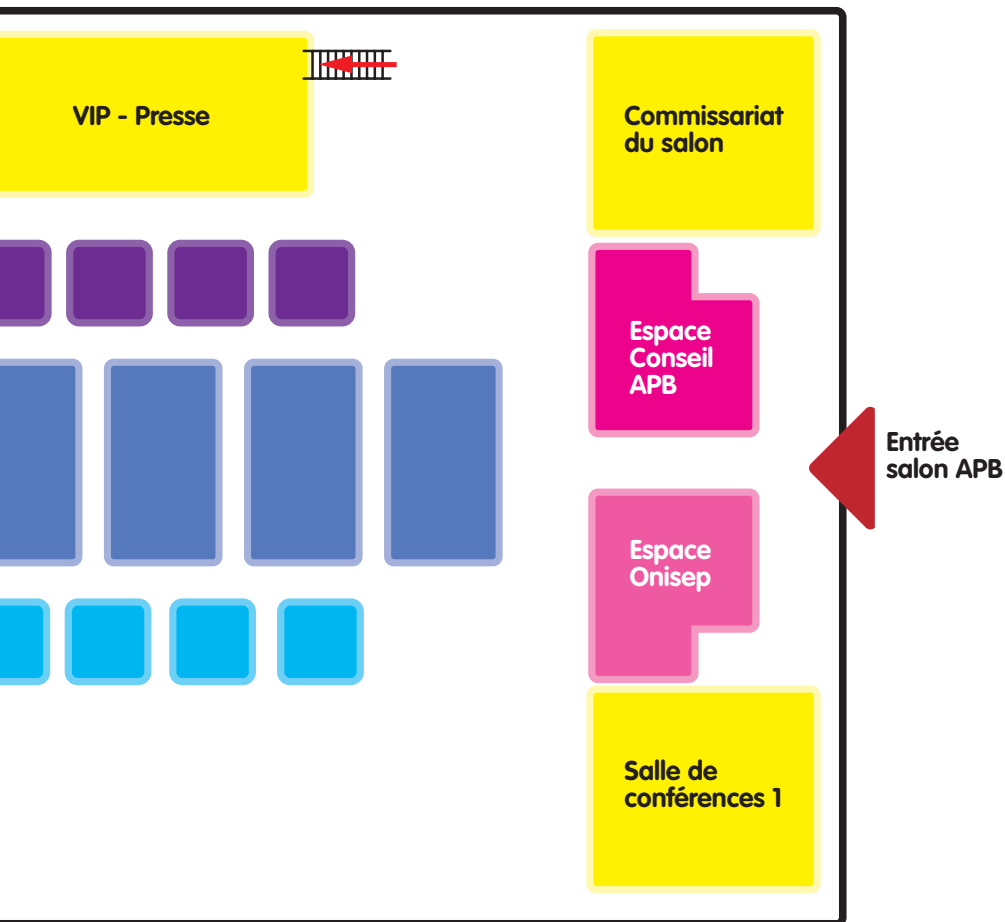
- Prépa
- Pluridisciplinaires
- Communication / Multimedia
- Commerce / Gestion
- Ingénieur / Sciences & Techniques

■ Village des BTS, CFA et formations courtes

- Village des universités et de leurs IUT
- Village de la vie étudiante
- Village des métiers

■ Espace conseil APB

- Espace Onisep



Pour connaître la liste des exposants,
rendez-vous sur :
www.admission-postbacIDF.fr

Bien choisir pour réussir

Le Salon APB - Admission Postbac, les 8 et 9 janvier 2010, a pour objectif d'informer les lycéens, notamment en les aidant à mieux comprendre et à mieux utiliser la procédure officielle de préinscription Admission Postbac.

- **Plus d'une centaine d'exposants réunis en villages** : Les Universités, les IUT, les Ecoles et Prépas, les BTS et formations courtes, le village Vie étudiante, le village des Métiers.
- **Un espace Conseil APB** pour présenter la procédure officielle sur des tableaux blancs interactifs. 30 conseillers d'orientation psychologues vous accueillent en entretien individuel, pour vous aider à formuler vos choix et définir un parcours d'études.
- **Un espace Onisep** pour accéder à tous les services mis à disposition : la géolocalisation des formations, les sites ressources, la librairie, les fiches Licence, ...
- **Plus de 30 conférences et ateliers thématiques** pour éclairer vos choix.

Cet événement est organisé par l'Onisep et Verbatim Communication, avec le soutien des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que des rectorats de Paris, Créteil et Versailles et de la Région Île-de-France.

Infos pratiques

Salon Admission Postbac
8 et 9 janvier 2009 - 9h-18h
Grande Halle de la Villette
Métro 5 – Porte de Pantin

Consultez la liste des exposants sur
www.admission-postbacIDF.fr



30 ateliers et conférences en 2 jours

Venez assister aux conférences et ateliers thématiques mis en place au salon : c'est l'occasion de poser vos questions et d'avoir un accès direct à l'information.

Voici quelques un des thèmes qui seront abordés :

- Admission Postbac : comment formuler et classer ses vœux ?
- Du lycée à l'université : réussir sa L1
- Université : la réforme des études de santé
- Objectif grande école : avec ou sans prépa ?
- Bien choisir son DUT ou sa STS
- L'alternance et l'apprentissage

Et aussi 5 grands rendez-vous

- **Axel Kahn**, généticien, président de l'université Paris Descartes
- **Philippe Frémeaux**, directeur de la rédaction d'*Alternatives économiques*
- **Stéphane Roussel**, directeur des ressources humaines de Vivendi
- **Hervé Biaußer**, directeur de l'École centrale Paris
- **Richard Descoings**, directeur de Sciences po (*sous réserve*)

Pour connaître les horaires des ateliers et conférences, rendez-vous sur www.admission-postbacIDF.fr